

## Au Canada, les autochtones pèsent sur l'industrie

### Les Premières Nations veulent être davantage consultées sur les projets touchant leurs territoires ancestraux

Publié sur Lectures d'Yves (<http://lecturdyves.viabloga.com>) dans la rubrique Environnement

Par yves22, le Lundi 27 Décembre 2010, 12:10 - aucun commentaire - Lu 35 fois



Une usine d'aluminium en Colombie-Britannique, où la compagnie Enbridge prévoit de construire un terminal pétrolier.

Au Canada, l'avis des peuples autochtones sur les projets de mines, d'oléoducs ou de barrages hydroélectriques pèse de plus en plus dans les processus de décision. Il aura ainsi fallu près de quatre décennies pour que le projet gazier Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, obtienne l'accord (sous 264 conditions suspensives !), jeudi 16 décembre, de l'Office national de l'énergie. Lancé au début des années 1970, abandonné en 1977 à la suite de l'opposition d'autochtones vivant au bord du fleuve Mackenzie, ce projet d'un montant de 16,2 milliards de dollars canadiens (12,1 millions d'euros) a nécessité des années de consultations et de négociations avec les populations concernées.

Les revendications territoriales des autochtones, comme leurs droits à être consultés sur les effets de ce type de projets sur leurs modes de vie traditionnels, constituent un paramètre de plus en plus important. Pour faire aboutir le projet Mackenzie, les compagnies Imperial Oil, Exxon, Shell et ConocoPhillips ont fait entrer l'Aboriginal Pipeline Group à son capital, avec un tiers des parts.

Le projet prévoit l'exploitation de trois champs de gaz naturel et la construction d'un oléoduc long de 1 196 kilomètres. Le gouvernement fédéral a débloqué 500 millions de dollars (373 millions d'euros) sur dix ans afin de compenser les impacts socio-économiques du projet. L'exemple illustre à quel point gouvernements et entreprises ne peuvent ignorer les autochtones pour réaliser de grands projets sur les terres que ces populations revendiquent comme leurs.

" Victoire de taille "

La compagnie minière Taseko l'a appris à ses dépens, elle qui voulait exploiter l'un des plus gros gisements canadiens d'or et de cuivre, à 250 kilomètres au nord de Vancouver. Le projet " Prosperity " a été rejeté par Ottawa en novembre, pour cause d'" *effets environnementaux négatifs* ", sous la pression de la nation Tsilhqot'in.

Au cours des consultations, celle-ci s'était fortement opposée à l'assèchement d'un lac (abritant 90 000 truites sauvages) et à l'exploitation d'une mine sur un territoire d'importance " *spirituelle et culturelle* ". " *C'est une victoire de taille. Nous ne sommes pas opposés au développement industriel sur nos territoires, mais pas à n'importe quel prix* ", estime Jody Wilson-Raybould, chef régional pour la Colombie-Britannique de l'Assemblée des Premières Nations (APN), principale organisation des Indiens du Canada.

Le géant Enbridge a aussi maille à partir avec des groupes autochtones et écologistes au sujet de son projet de Northern Gateway Pipeline, qui prévoit la construction, pour 4,5 milliards de dollars canadiens (3,4 milliards d'euros), d'un terminal pétrolier à Kitimat, en Colombie-Britannique, et d'un oléoduc de 1 172 kilomètres pour transporter du pétrole issu des sables bitumineux d'Alberta.

" *Nous n'appuierons jamais ce projet qui risque de détruire notre mode de vie et l'environnement marin* ", a déclaré Marilyn Slett, conseillère en chef de la nation Heiltsuk, évoquant les risques de marée noire associés à une hausse du trafic de pétroliers au large de la côte ouest. Début décembre, des représentants d'une soixantaine de Premières Nations ont manifesté à Vancouver pour " *protéger - les - rivières du pétrole d'Enbridge* ". Voilà ce qui arrive lorsqu'" *on ne consulte pas suffisamment les autochtones sur un*

*projet à fort impact négatif sur eux "*, estime Jody Wilson-Raybould.

La Convention de la baie James, signée en 1975 pour permettre le développement hydroélectrique du Nord québécois, a été un "*point tournant* ", estime Ghislain Picard, chef régional Québec-Labrador de l'APN. Ce texte a servi de référence pour la reconnaissance des droits fonciers des autochtones dans d'autres régions du Canada.

En 2004 et 2005, la Cour suprême fédérale a imposé une obligation de consultation des autochtones. "*Il suffit que la revendication de droits territoriaux soit crédible pour ouvrir ce droit*", précise Sébastien Grammond, de l'université d'Ottawa. *La consultation doit être authentique et toucher tous les processus en amont de la réalisation d'un projet.* " La déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, à laquelle Ottawa vient de souscrire, insiste aussi sur leur droit à être consultés.

Pour aller plus loin, le chef de l'APN, Shawn A-in-chut Atleo, a annoncé qu'il allait inviter ses collègues nord-américains à un forum sur la participation des Premières Nations aux projets de développement économique, en juin 2011. Les gouvernements et l'industrie y seront invités, "*dans un esprit de respect et de partenariat* ".

### Anne Pélouas

  Un million  
d'autochtones

  Peuples autochtones Plus  
 d'un million de personnes,  
soit 4 % de la population  
totale canadienne,  
s'identifient comme "*autochtones*". Ils se  
répartissent en trois  
peuples : les Indiens (deux  
tiers du total), les métis (30  
%) et les Inuits (4 %).

L'Assemblée des Premières Nations C'est l'organisation représentative des Indiens. Ils sont 756 700, issus de 52 nations différentes, qui vivent dans 615 communautés disséminées sur le territoire canadien.

© Le Monde

par yves22 dans la rubrique Environnement, le Lundi 27 Décembre 2010, 12:10 - aucun commentaire - Lu 35 fois